



Communauté de communes  
du Pays de Valois

**Rapport de mutualisation  
des services**

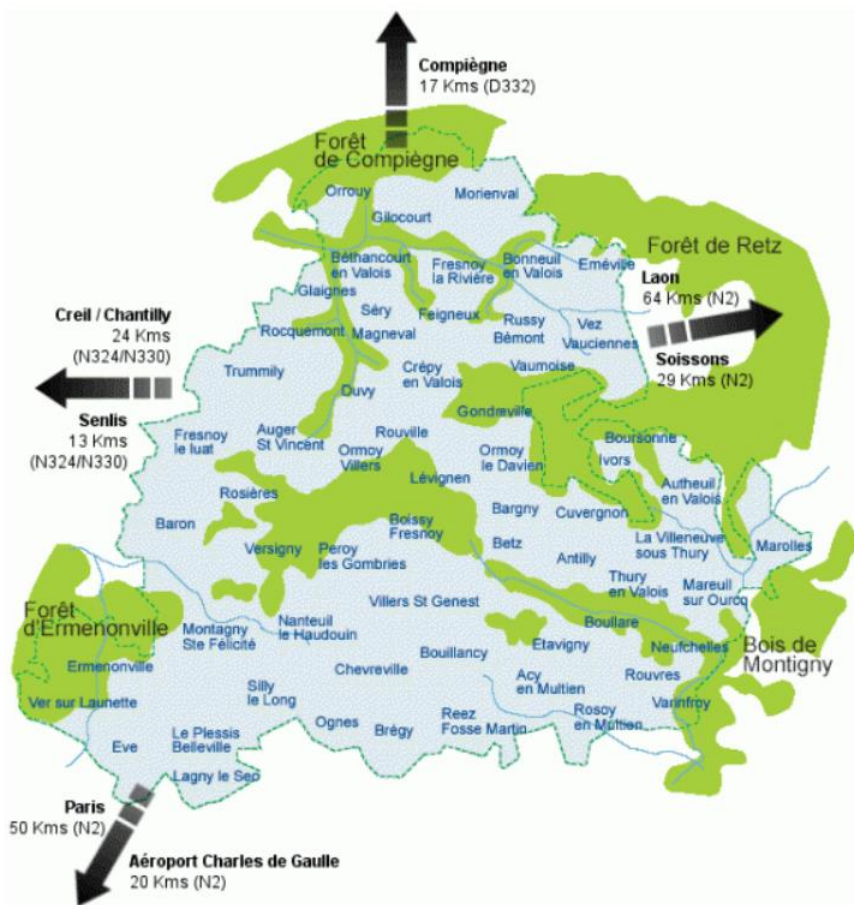
Octobre 2015

- 1. L'édito du Président**
- 2. La présentation du territoire**
- 3. Les compétences déjà exercées**
- 4. Les compétences à venir suite à l'adoption de la loi NOTRe**
- 5. L'état des ressources humaines**
- 6. Le contexte, le cadre juridique et les périmètres de mutualisation**
- 7. Les mutualisations d'ores et déjà opérées**
- 8. Gouvernance et instances**
- 9. Calendrier d'élaboration**
- 10. Démarche participative**
- 11. Les axes de mutualisation prioritaires (le schéma de mutualisation)**

# I/ L'édito du Président

A compléter

## **II/ Présentation du territoire**



<b>Date de création</b>	<b>1997</b>
<b>Population</b>	<b>54 801 habitants</b>
<b>Nombre de communes</b>	<b>62</b>
<b>Superficie</b>	<b>614,4 km<sup>2</sup></b>
<b>Densité</b>	<b>89,19 hab./km<sup>2</sup></b>
<b>Ville-centre</b>	<b>Crépy-en-Valois</b>
<b>Siège</b>	<b>62 rue de Soissons – Crépy-en-Valois</b>

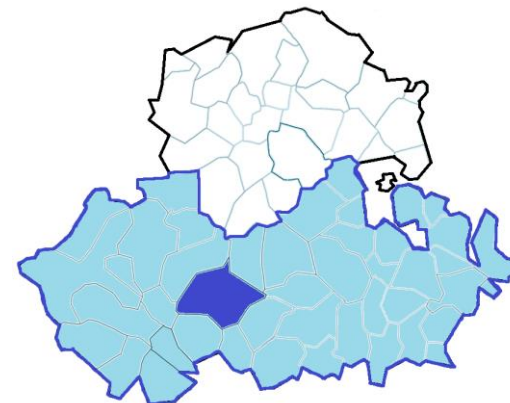


## Canton de Crépy-en-Valois\*

**23 566 habitants**

**19 communes**

**Chef-lieu : Crépy-en-Valois**



## Canton de Nanteuil-le-Haudouin\*

**29 892 habitants**

**43 communes**

**Chef-lieu : Nanteuil-le-Haudouin**

(\*) : pour les communes membres de la CC Pays de Valois

# III/ Les compétences déjà exercées



<b>Aménagement de l'espace</b>	• Elaboration du SCOT et observatoire	2,05 €* *
	• Création, aménagement et gestion des Zones d'Aménagement Concerté déclarées d'intérêt communautaire en matière de développement économique (ZAE du Parc du Chemin de Paris à Nanteuil le Haudouin par exemple)	
<b>Développement économique</b>	• Animation d'un réseau d'échange des acteurs économiques locaux (forum des entreprises)	2,94 €* *
	• Etudes liées au développement économique (développement des potentiels locaux, besoins des entreprises, adaptation de la formation, zones d'activité économique, pépinière d'entreprises, bâtiment industriel locatif, pôle créateur-repreneur d'entreprises ...)	
<b>Action touristique</b>	• Soutien aux offices de tourisme d'intérêt communautaire	15,38 €* *
	• Actions de promotion et de développement touristique	
	• Etude de projets relatifs à la mise en valeur du patrimoine (label Pays d'Art et d'Histoire, hébergements, ...)	
	• Réalisation de projets à caractère touristique (voie verte, circulations douces, sentiers de randonnée, ...)	

Source : site internet de la CCPV

<b>Protection et mise en valeur de l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte, transport et traitement de déchets ménagers et assimilés</li> </ul>	26,03 €*
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau, service public d'assainissement non collectif</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions d'animation et de sensibilisation et d'éducation</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien des communes en ingénierie, mise en valeur du patrimoine naturel, mise en place d'équipes de réhabilitation et d'entretien du patrimoine public</li> </ul>	

<b>Equipements culturels, sportifs et d'enseignements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien financier à la réhabilitation/construction/extension des collèges</li> </ul>	14,87 €*
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction/rénovation/entretien et gestion des gymnases intercommunaux et du centre aquatique d'intérêt communautaire à Crépy-en-Valois</li> </ul>	

<b>Emploi / insertion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien et mise en œuvre d'actions d'insertion</li> </ul>	2,16 €*
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un chantier-école</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien aux opérations communales en faveur des personnes âgées et de l'accueil de la petite enfance</li> </ul>	

<b>Animations culturelles</b>	• Education culturelle musicale
	• Diffusion culturelle (concerts, spectacles, ...)
	• Définition d'une politique culturelle d'intérêt communautaire
	• Soutien et coordination des acteurs locaux d'intérêt communautaire

4,19 €\*

<b>Secours incendie et sécurité</b>	• Gestion des sapeurs-pompiers volontaires du centre de première intervention de Brégy
	• Versement de la contribution au service départemental d'incendie et de secours

8,71 €\*

<b>Amélioration de l'offre de logement, des transports et des services publics</b>	• Etude et réalisation de toute action d'intérêt intercommunal confiée à la communauté de commune (gravillonnage, instruction des autorisations de droit du sol, ....)
--	--

0,65 €\*

# **IV/ Les compétences à venir suite à l'adoption du projet de loi NOTRe**

Compétences obligatoires	Avant loi NOTRe	Après loi NOTRe	Date de mise en œuvre
<b>NOMBRE</b>	<b>Deux</b>	<b>Quatre</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au plus tard
		<b>Cinq</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2018 au plus tard
<b>Aménagement de l'espace</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;</li> <li>- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (sauf délibération contraire) ;</li> <li>- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.</li> </ul>	IDEM	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au plus tard
<b>Développement économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire <b>qui sont d'intérêt communautaire ;</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;</li> <li>- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales <b>d'intérêt communautaire;</b></li> <li>- <b>Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.</b></li> </ul> <p><b>NOTA : il avait été envisagé des mutualisations au titre du développement économique. Elles deviennent sans objet puisque l'intégralité de la compétence sera exercée par la CCPV.</b></p>	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au plus tard

Compétences obligatoires	Avant loi NOTRe	Après loi NOTRe	Date de mise en œuvre
Ordures ménagères	- Collecte et/ou traitement des déchets.	- <b>Collecte et traitement des déchets.</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au plus tard
Gens du voyage	-	- <b>Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au plus tard
GEMAPI	-	- <b>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2018 au plus tard

Compétences optionnelles	Avant loi NOTRe	Après loi NOTRe
Nombre	<b>Au moins 3 parmi 7</b>	<b>Au moins 3 parmi 9</b>
Culture/Sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.</li> </ul>	IDEM
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout ou partie de l'assainissement.</li> </ul>	<b>- Assainissement collectif et assainissement non collectif.</b>
Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale d'intérêt communautaire.</li> </ul>	IDEM
Eau	-	<b>- Eau.</b>
Maison des services publics	-	<b>- Création et gestion de maisons de services au public.</b>

Compétences optionnelles	Avant loi NOTRe	Après loi NOTRe
<b>Habitat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique du logement et du cadre de vie.</li> </ul>	IDEM
<b>Politique de la ville</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;</li> <li>- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;</li> <li>- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.</li> </ul>	IDEM
<b>Voirie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création ou aménagement et entretien de voirie.</li> </ul>	IDEM
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.</li> </ul>	IDEM



## Le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à horizon 2020

### ■ Etat des lieux des syndicats d'eaux

#### Syndicat des eaux de Montlognon

Baron

#### Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Lagny-le-Sec et le Plessis-Belleville

Lagny-le-Sec

Le Plessis-Belleville

Silly-le-Long

#### Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Betz et Villers Saint Genest

Betz

Villers-Saint-Genest

#### Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de Bargny et Cuvergnon

Bargny

Cuvergnon

#### Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de Bonneuil en Valois, Morienvall et Fresnoy la Rivière

Bonneuil-en-Valois

Eméville

Fresnoy-la-Rivière

Morienvall

#### Syndicat intercommunal des eaux de Boullarre et Etavigny

Boullarre

Etavigny

#### Syndicat intercommunal des eaux de la Grivette

La Villeneuve-sous-Thury

Thury-en-Valois

#### Syndicat intercommunal des eaux d'Auger St Vincent, Duvy

Auger-Saint-Vincent

Béthancourt-en-Valois

Duvy

Feigneux

Gilocourt

Glaignes

Orrouy

Rocquemont

Rouville

Séry-Magneval

Trumilly

#### Syndicat intercommunal pour la réalisation et la distribution d'eau potable entre Ivors et Bousonne

Boursonne

Ivors

#### Syndicat intercommunal pour la réalisation et l'exploitation du service de distribution d'eau potable de Varinfroy et Neufchelles

Neufchelles

Varinfroy

#### Syndicat intercommunal des eaux d'Ognes et Chèvreville

Chèvreville

Ognes

Nombre d'agents au sein des syndicats d'eaux :

## Le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à horizon 2020

### ■ Etat des lieux des syndicats d'assainissement

#### Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Automne (SIAVAL) - Orrouy-

Béthancourt-en-Valois
Gilocourt
Glaignes
Orrouy
Séry-Magneval

#### Syndicat intercommunal d'assainissement du Plessis-Belleville et de Lagny-le-Sec

Eve
Lagny-le-Sec
Le Plessis-Belleville
Silly-le-Long

Nombre d'agents au sein des syndicats d'assainissement :

## Le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à horizon 2020

### ■ Etat des lieux des SAGE

#### Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Automne (S.A.G.E.B.A.)

Auger-Saint-Vincent
Béthancourt-en-Valois
Boissy-Fresnoy
Bonneuil-en-Valois
Crépy-en-Valois
Duvy
Eméville
Feigneux
Fresnoy-la-Rivière
Fresnoy-le-Luat
Gillocourt
Glaignes
Gondreville
Lévignen
Morienvil
Ormoy-Villers
Orrouy
Péroy-les-Gombries
Rocquemont
Rosières
Rouville
Russy-Bémont
Séry-Magneval
Trumilly
Vauciennes
Vaumoise
Veze

#### Syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne

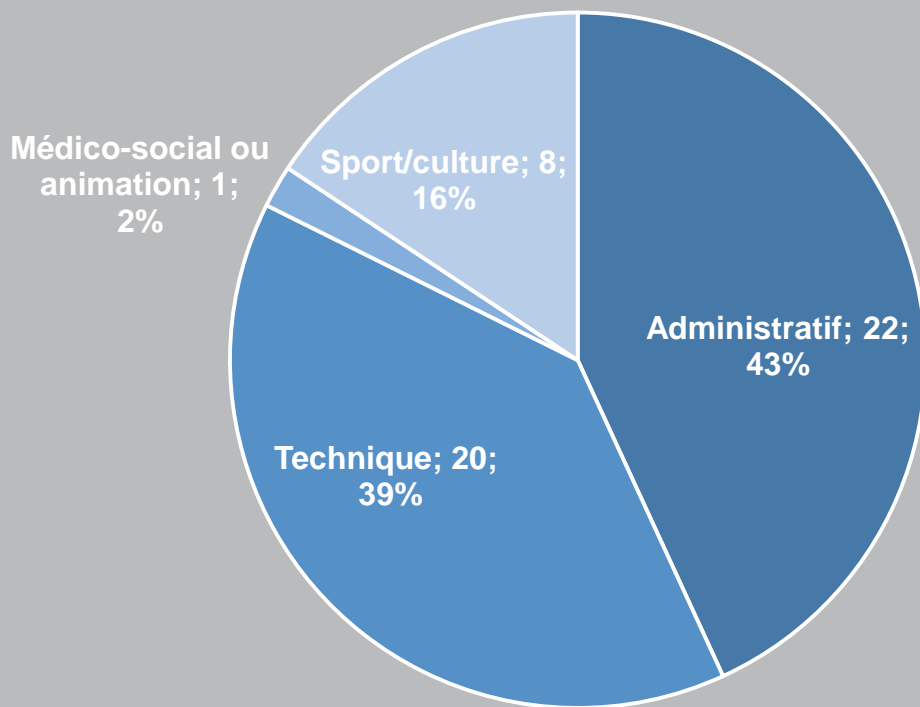
Acy-en-Multien
Bouillancy
Réze-Fosse-Martin
Rosoy-en-Multien
Rouvres-en-Multien

#### Syndicat interdépartemental du S.A.G.E. de la Nonette

Baron
Boissy-Fresnoy
Chèvreville
Ermenonville
Eve
Fresnoy-le-Luat
Lagny-le-Sec
Le Plessis-Belleville
Montagny-Sainte-Félicité
Nanteuil-le-Haudouin
Ognes
Péroy-les-Gombries
Rosières
Silly-le-Long
Trumilly
Ver-sur-Launette
Villers-Saint-Genest

# **V/ L'état des ressources humaines**

## Répartition des effectifs

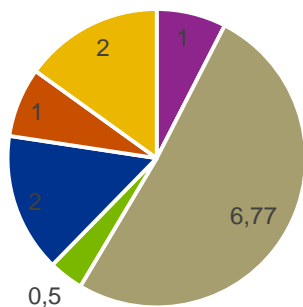


**51 agents intercommunaux\***

(\*) : hors agents du chantier d'insertion et détachements auprès du centre aquatique

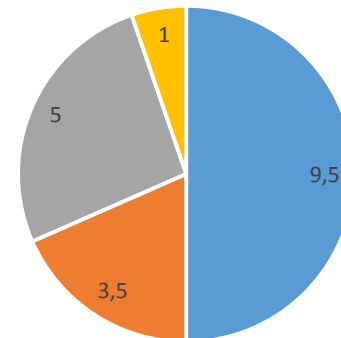
# L'état des ressources humaines à la CCPV (ETP) par domaine d'activité et famille professionnelle

Pilotage, management et gestion des ressources



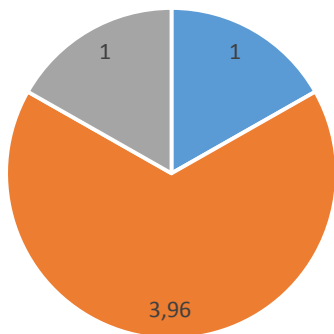
- Direction générale
- Affaires juridiques
- Ressources humaines
- Affaires générales
- Finances
- Systèmes d'information et TIC

Interventions techniques



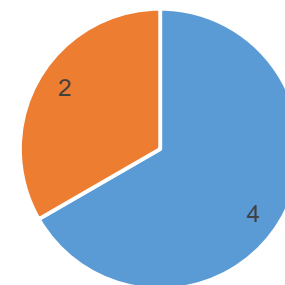
- Propreté et déchets
- Entretien et services généraux
- Ateliers et véhicules
- Eau et assainissement

Services à la population



- Services culturels
- Enseignement artistique
- Social

Politiques Publiques d'aménagement et de développement territorial



- Développement territorial
- Urbanisme et aménagement

## L'état des ressources humaines à la CCPV (ETP) par domaine d'activité et famille professionnelle

Domaine d'activité	Famille professionnelle	Métiers	Nombre d'agents concernés	Nombre d'agents (ETP)	
Pilotage, management et gestion des ressources	<i>Direction générale</i>	<i>Directeur général de l'EPCI</i>	1	1	
	<i>Affaires générales</i>	<i>Responsable des affaires générales</i>	1	0,5	
	<i>Affaires générales</i>	<i>Assistant de direction</i>		3	2,3
		<i>Assistant de gestion administrative</i>		4	2,97
		<i>Chargé d'accueil</i>		1	1
	<i>Affaires juridiques</i>	<i>Responsable des affaires juridiques</i>	1	0,5	
	<i>Finances</i>	<i>Responsable de gestion comptable</i>		1	1
		<i>Assistant de gestion comptable</i>		1	1
	<i>Ressources humaines</i>	<i>Responsable de la gestion administrative du personnel</i>	1	1	
	<i>Systèmes d'information et TIC</i>	<i>Administrateur systèmes et bases de données</i>		1	1
<i>Chef de projet SIG</i>			1	1	
<b>TOTAL</b>			<b>16</b>	<b>13,27</b>	
Politiq. Publiq. D'aménagement et de dév. Territorial	<i>Développement territorial</i>	<i>Directeur du développement territorial (dédié au dév. Économique uniquement)</i>	1	1	
		<i>Développeur économique</i>	1	1	
		<i>Agent de développement touristique</i>	1	1	
		<i>Chargé de projet développement</i>	1	1	
	<i>Urbanisme et aménagement</i>	<i>Chef de projet aménagement</i>	1	1	
		<i>Instructeur du droit des sols</i>	1	1	
<b>TOTAL</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	

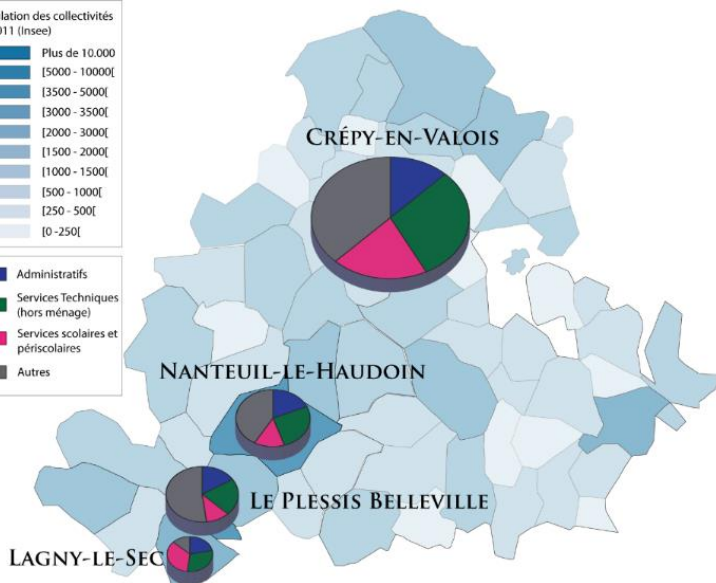
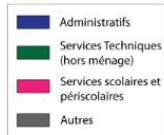
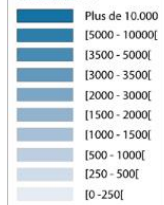
## L'état des ressources humaines à la CCPV (ETP) par domaine d'activité et famille professionnelle

Domaine d'activité	Famille professionnelle	Métiers	Nombre d'agents concernés	Nombre d'agents (ETP)
Interventions techniques	Propreté et déchets	Responsable de la gestion des déchets	1	1
		Coordonnateur collecte	1	1
		Agent de collecte (ripeur)	8	7,5
	Ateliers et véhicules	Conducteur de véhicule poids lourds	4	3,5
	Entretien et services généraux	Agent de services polyvalent	4	4
		Agent de maintenance	1	1
	Eau et assainissement	Agent chargé de contrôle en assainissement collectif et non collectif	1	1
<b>TOTAL</b>			<b>20</b>	<b>19</b>
Services à la population	Services culturels	Chef de projet culturel	1	1
	Enseignement artistique	Enseignant artistique	7	4,08
	Social	Responsable territorial de l'action sociale	1	1
<b>TOTAL</b>			<b>9</b>	<b>6,08</b>

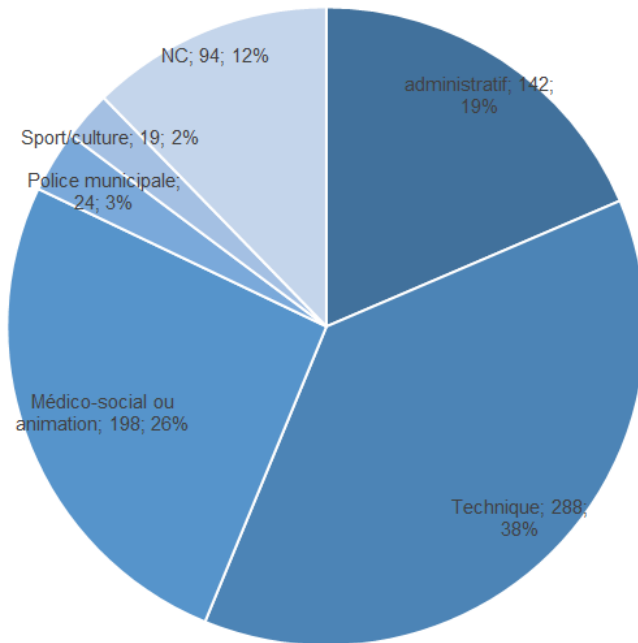


# L'état des ressources humaines sur l'ensemble du territoire

Population des collectivités en 2011 (Insee)



Répartition des effectifs par secteur

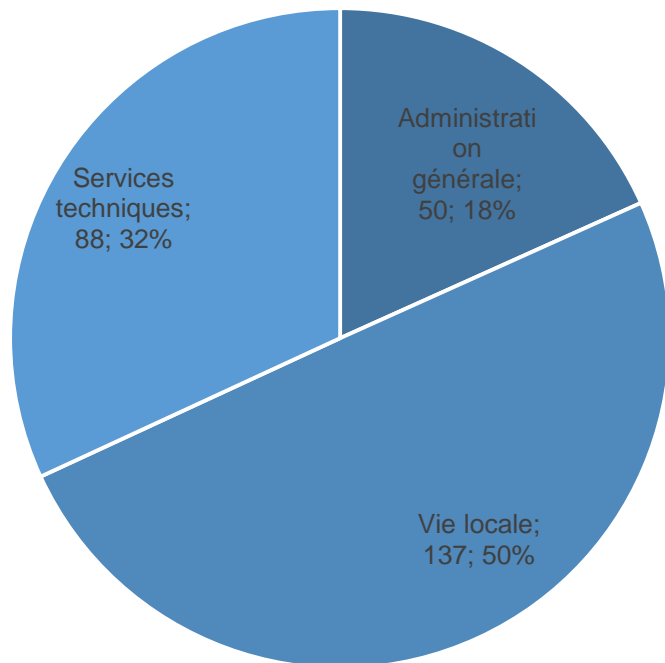


■ administratif ■ Technique ■ Médico-social ou animation ■ Police municipale ■ Sport/culture ■ NC

Secteur d'activité	Administratif	Technique	Médico-social ou animation	Police municipale	Sportif, culturel	NC
Nombre d'agents	142	288	198	24	19	94

Au total:  
 - 765 agents communaux  
 - 51 agents intercommunaux

Répartition des effectifs par secteur  
(Crépy-en-Valois)



Domaine d'activité	Famille de métier	Nombre d'ETP
<b>Administration générale</b>	Administration générale	16,5
	Archives	1
	Finances/comptabilité	4,6
	RH	4,8
	Urbanisme	1,8
	Police municipale	21,5
<b>Vie locale</b>	Gestion bibliothèque/musées	6,5
	Multi-accueil	9,3
	Scolaire/périscolaire	71,35
	Police municipale	21,5
	Services sociaux	16,65
	Sports/jeunesse	11,6
<b>Services techniques</b>	Transports	3
	Ateliers	7
	Divers	17
	Espaces verts/serres municipales	21,8
	Electricité	5,8
	CTM	16
	Voirie	17

Au total -> 275 ETP

# **VI/ Le contexte, cadre juridique et les périmètres de mutualisation**

### Obligation législative

L'article L 5211-39-1 du CGCT prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'Etablissement public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Le « rapport de mutualisation » de cette année doit être adopté par le conseil communautaire avant le 31 décembre 2015 (loi NOTRe).

### Contexte financier contraint

Le gouvernement a par ailleurs annoncé une réforme de la DGF pour 2016, ce qui pourrait impacter les ressources de la CC selon la logique retenue. A noter : entre 2013 et 2015, la DGF moyenne par habitant a diminué de 15% sur le territoire de la CCPV.

### Projet de territoire 2012-2022

La Charte de Territoire comprend le projet de territoire élaboré suite au renouvellement des conseils municipaux.

Les orientations du projet de territoire s'articulent autour de 6 thèmes : le développement économique, le transport, le tourisme, l'eau, l'urbanisme et la culture. Le budget annuel pour ces 6 thèmes dépasse 1,3 millions d'euros.

## Schéma de Mutualisation des services

### Préconisations de la Cour des Comptes

La Cour des Comptes presse les collectivités de participer davantage à la réduction des dépenses publiques.

La Cour des Comptes presse les collectivités de participer davantage à la réduction du déficit public ; la mutualisation des services est l'une des pistes évoquées  
déficit public ; la mutualisation des services est l'une des pistes évoquées.

### Retrait de l'Etat

Le schéma de mutualisation répond aux attentes des communes suite au retrait des services de l'Etat sur l'instruction des autorisations du droit du sol (ADS) et l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT)

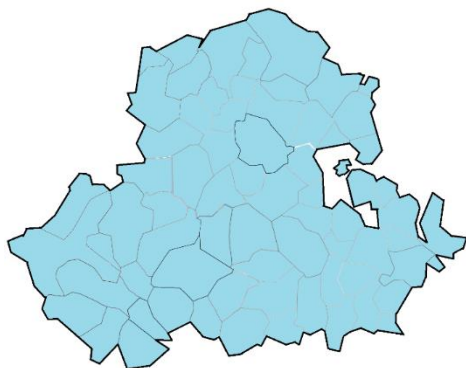
- **La loi RCT (réforme des collectivités territoriales)** du 16 décembre 2010 reformule les modalités de mutualisation des services et ouvre des perspectives nouvelles aux collectivités.
- L'art. 65 suppose que des mises à disposition sont possibles entre les communes et l'EPCI pour l'exercice d'une compétence « lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services ».
- L'article 66, qui traite des compétences non transférées, précise qu'un **EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs** par convention, après avis du Comité technique paritaire.
- L'article 67 dispose qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, **le Président de l'EPCI doit établir dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux un rapport sur les mutualisations de services entre les communes et l'EPCI.** En d'autres termes, le législateur prévoit l'obligation pour les communautés de réaliser un schéma de mutualisation avec leurs communes membres.
- **La loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM)** du 27 janvier 2014 a fait évoluer les règles en matière de mutualisation. Elle crée un **coefficient de mutualisation des services**, dont les modalités de calcul devaient être précisées par décret. Cependant, le coefficient a officiellement été abandonné. **Le degré de mutualisation sera pris en considération dans le calcul du CIF de l'EPCI.**
- L'article 67 modifie par ailleurs, les modalités de transfert des agents à la communauté en cas de création d'un service commun.
- Enfin, ce même article prévoit que le calcul du **coefficient d'intégration fiscale (CIF)** fixé à l'article L. 5211-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prend en compte le remboursement des services commun.
- **La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)** du 7 août 2015 fixe la date d'adoption du **rapport de mutualisation**. L'article 5211-39-1 du CGCT précise que ce document **doit être adopté** par l'organe délibérant de l'établissement public **avant le 31 décembre 2015**.

Plusieurs modalités de mutualisation sont prévues par la loi :

<b>Transfert de compétences</b>	<b>Transfert à la communauté entraînant le transfert automatique du service ou de la partie du service chargé de sa mise en œuvre</b>
<b>Service commun</b>	<b>Création, au sein de la communauté, de services communs regroupant les moyens affectés à une mission</b>
<b>Mise à disposition</b>	<b>Partage des moyens de la communauté y compris pour l'exercice, par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées antérieurement à l'EPCI</b>
<b>Prestation de services</b>	<b>Passation de conventions de prestations de services non économiques d'intérêt général pour la mise en œuvre de compétences intercommunales</b>

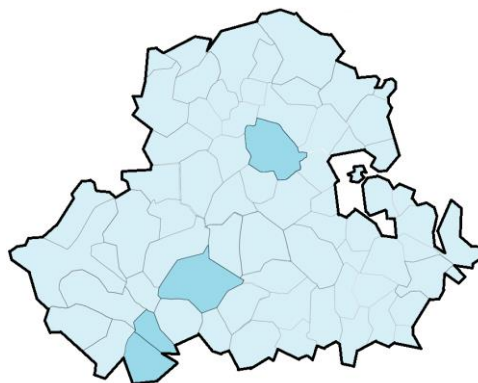
**Feuille de route** : différents périmètres de mutualisation sont à envisager, en fonction de la position des 62 communes membres sur des sujets où leurs intérêts ne concordent pas toujours.

Option 1



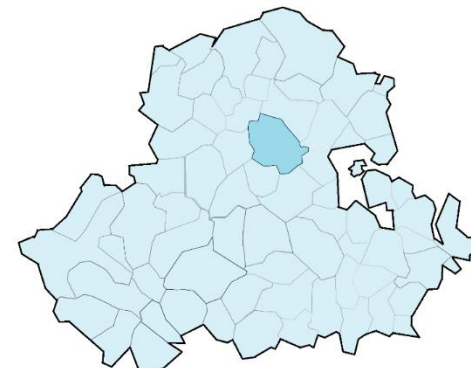
La Communauté de communes + l'ensemble des communes

Option 2



La Communauté de communes + quelques communes du territoire (communes volontaires)

Option 3



La Communauté de communes + la ville centre

# **VII/ L'état des mutualisations déjà réalisées**

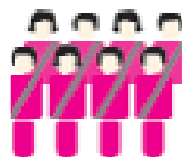


### Les mutualisations sur le territoire du Valois

	Offre
<b>CC PV / Crépy-en-Valois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualisation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- la communication (<b>avant mutualisation : 2 ETP à Crépy-en-Valois et 1,5 ETP à la CCPV / après la mutualisation : 2,8 ETP -&gt; soit un gain de 0,7 ETP</b>)</li> <li>- la culture (<b>la directrice du service culture de Crépy-en-Valois n'a pas été remplacée : -&gt; gain 42 000 €</b>)</li> <li>- une partie des services techniques (activité accessoire du DST).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Autres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une nacelle a déjà fait l'objet d'un partage sur le territoire. Toutefois, lorsque s'est posée la question de son remplacement, les collectivités n'ont pas souhaité investir.</li> <li>• En matière de services techniques, les collectivités peuvent s'entraider de manière ponctuelle et informelle (MàD).</li> </ul>

Structure	Offre
<b>ADTO (SPL)</b> -> Pour bénéficier de l'ADTO, la CT doit être actionnaire et acquitter un abonnement  -> 371 communes membres sur 693	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance technique, financière et juridique :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux dans le domaine de l'eau, l'assainissement, les bâtiments publics et les VRD / aide à la mise en œuvre d'une DSP pour l'eau potable et l'assainissement (mise en place de procédure, réalisation de cahiers des charges, proposition de décisions, négociation, ...).</li> <li>- lancement de procédures relatives aux marchés publics / assistance pour le suivi des PLU.</li> <li>- réalisation de diagnostics sécuritaires.</li> </ul> </li> </ul>
<b>CAP'Oise (association)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centrale d'achat public :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- mutualisation d'achats.</li> <li>- passation de marchés publics.</li> <li>- conclusion d'accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services.</li> </ul> </li> </ul>
<b>ADICO (association)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et assistance à l'utilisation de solutions logiciels d'éditeurs spécialisés.</li> </ul>

# VIII/ Gouvernance et instances



### Comité de pilotage

- Il est composé du Président, des Vice-Présidents, de la Commission de mutualisation et des DGS de la ville de Crépy-en-Valois et de la CCPV.
- Le Comité de pilotage oriente les travaux, valide ou amende la démarche, les outils et les livrables. Ils agissent d'une instance de décision resserrée.



### Comité technique

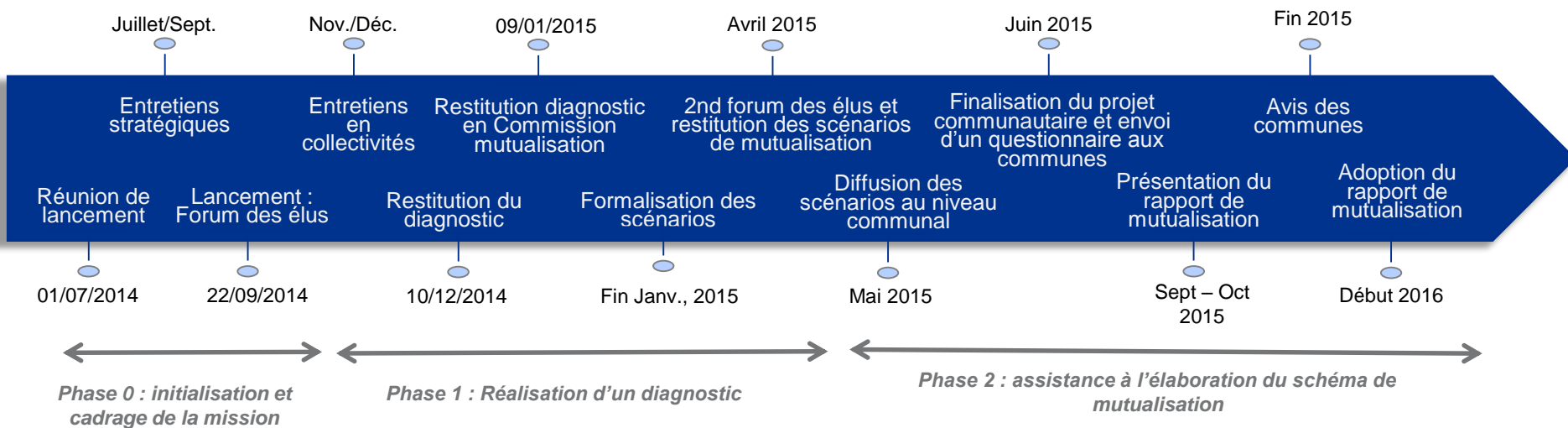
- Le Comité technique est composé du Président de la Communauté, du Vice-Président Mutualisation et des DGS de la CCPV et de la ville de Crépy-en-Valois



### Séminaires thématiques

- Y assistent les élus municipaux et communautaires, les DGS et Secrétaires généraux des 62 communes membres ainsi que l'encadrement supérieur le cas échéant.
- Ces séminaires doivent informer les individus concernés par la mutualisation et permettre de les impliquer dans la conduite de ce projet.

# **IX/ Le calendrier d'élaboration**



# **X/ La démarche participative**

### Délibération des communes

- Conformément à l'article L. 5211-39-1 du CGCT, le rapport de mutualisation doit être soumis à **l'avis des communes membres**.
- Le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut d'une délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.
- Le **Conseil Communautaire doit ensuite adopter** le rapport de mutualisation pour qu'il soit satisfait aux obligations légales.

### Projets de services collaboratifs

- La formalisation du projet de service se concrétise à mesure que les communes donnent leur avis sur les services à mutualiser.
- Il conviendra de **désigner des responsables projets au sein de la CCPV** chargés d'émettre des recommandations sur l'organisation du nouveau service, la répartition des missions entre les agents, le recensement du matériel et des besoins.

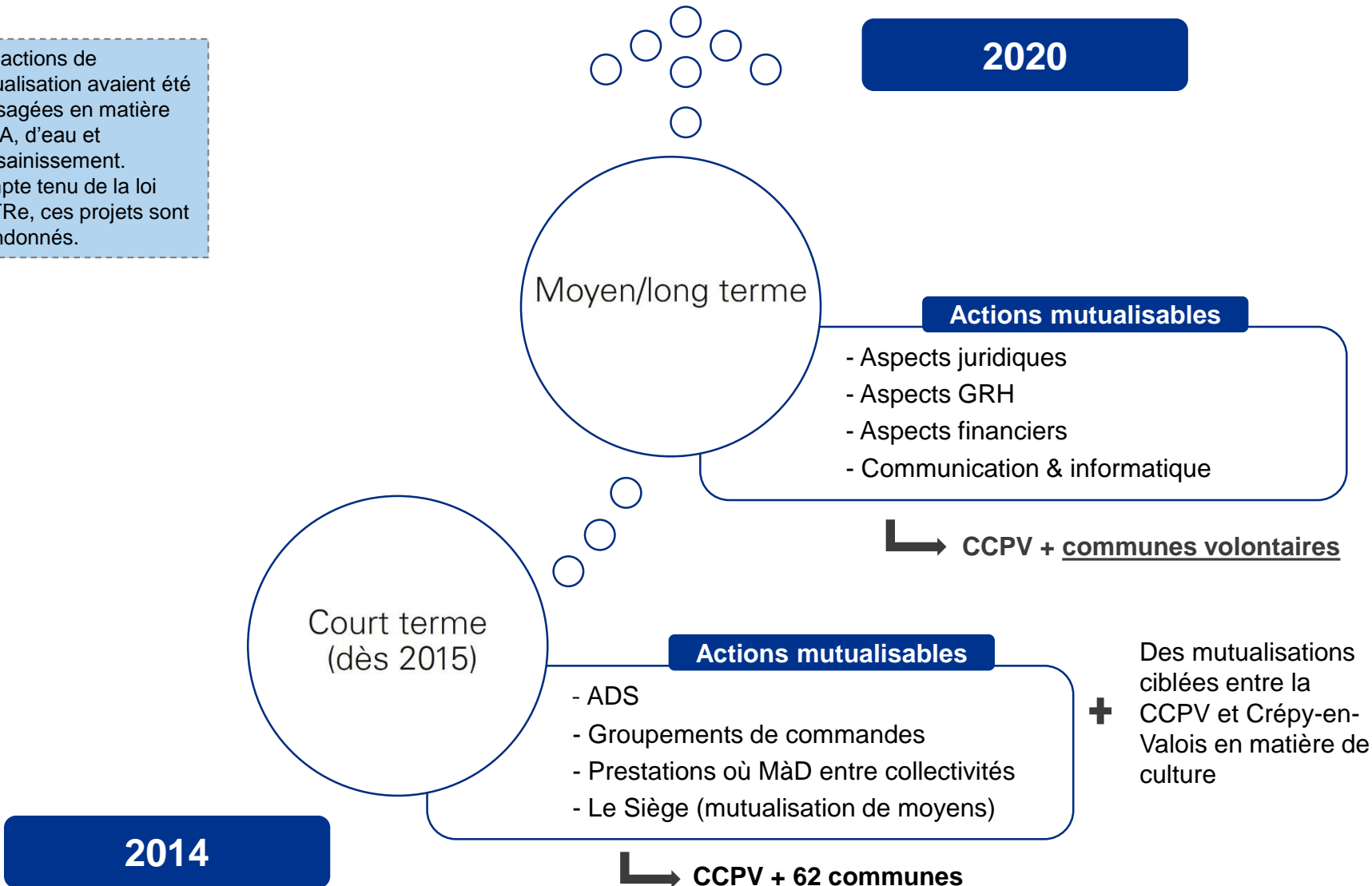
### Projet évolutif

- Le schéma de mutualisation est **évolutif** afin de tenir compte des opportunités qui pourraient se manifester ou pour répondre à une demande d'une ou plusieurs communes.
- Par ailleurs, il est dûment prévu que le président de la communauté de communes présente, chaque année lors du Débat d'Orientation Budgétaire, une **communication sur l'avancement et l'évolution du Schéma de Mutualisation**.

# **XI/ Les axes de mutualisation prioritaires**



Des actions de mutualisation avaient été envisagées en matière de ZA, d'eau et d'assainissement. Compte tenu de la loi NOTRe, ces projets sont abandonnés.



<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Répondre au désengagement de l'Etat ;</li> <li>○ Renforcer la qualité de l'instruction et éviter les accords tacites ;</li> <li>○ Rationnaliser le service et opérer des économies d'échelle en évitant la création d'un service instructeur dans chaque commune.</li> </ul>
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Instruction pure de tous les actes d'urbanisme ;</li> <li>○ Archivage ;</li> <li>○ Faciliter la prise de décision du maire.</li> </ul>
<b>Périmètre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ CCPV et 55 communes (avec Crépy-en-Valois en 2016 à ce stade et 7 communes en RNU)</li> </ul>
<b>Impact financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2015 : 1,5 ETP = 54 710 €</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mars 2015</li> </ul>
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Siège de la CCPV (Crépy-en-Valois)</li> </ul>

## Les groupements de commande

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faciliter la mise en commun de moyens ;</li> <li>○ Réaliser des économies d'échelle ;</li> <li>○ Permettre une sécurisation juridique (les démarches de consultation s'appuient sur le guide interne communautaire de la commande publique permettant une sécurisation juridique des démarches ;</li> <li>○ Identifier un coordonnateur.</li> </ul>
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Grouper la phase de consultation ;</li> <li>○ Elaborer un cahier des charges ;</li> <li>○ Sélectionner un prestataire ;</li> <li>○ Signer les marchés subséquents ;</li> <li>○ Prendre en charge l'exécution et la réception du marché le cas échéant.</li> </ul>
<b>Périmètre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ CCPV et les communes volontaires</li> </ul>
<b>Impact financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ A déterminer en fonction des commandes concernés</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ En fonction des commandes concernés</li> </ul>
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Siège de la CCPV</li> </ul>

Exemples de groupements de commande :

-> voirie

-> fluides

-> informatique

-> assurance

-> contrôle de sécurité, conformité ...

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Garantir aux communes une expertise juridique.</li> </ul>
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Veille sur les évolutions du contexte législatif intéressant directement les communes ;</li> <li>○ Elaborer des cahier des charges et pièces administratives pour les marchés à lancer ;</li> <li>○ Analyser les réponses aux appels d'offres ;</li> <li>○ Organiser des commissions d'appel d'offre ;</li> <li>○ Notifier et suivre les marchés.</li> </ul>
<b>Périmètre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ CCPV et les communes décidant d'adhérer au service.</li> </ul>
<b>Impact financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 42 000 € par an pour un ETP supplémentaire (charges salariales comprises) à partager entre les communes.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mutualisation à long terme ?</li> </ul>
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ A déterminer</li> </ul>

Quelques chiffres...

- 172 marchés publics lancés en 2014
- 6,7 ETP mobilisés au niveau du bloc local
- 6,9 ETP nécessaires pour aborder sereinement ce thème

-> différentiel : - 0,2 ETP

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gagner en expertise ;</li> <li>○ Sécuriser la situation des agents du territoire.</li> </ul>
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gérer les carrières, la paie, la formation des employés ;</li> <li>○ Préparer les instances représentatives du personnel ;</li> <li>○ Etablir l'offre de formation à adapter en fonction des besoins ;</li> <li>○ Recruter et évaluer les agents.</li> </ul>
<b>Périmètre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ CCPV et les communes volontaires.</li> </ul>
<b>Impact financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 10,7 ETP libérés en cas d'une mutualisation totale</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mutualisation à long terme ?</li> </ul>
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ A déterminer</li> </ul>

Quelques chiffres...

- 1 222 paies/mois en 2014
- 16,8 ETP mobilisés au niveau du bloc local
- 6,1 ETP nécessaires pour aborder sereinement ce thème

-> différentiel : + 10,7 ETP

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagner les collectivités dans la gestion financière et comptable du quotidien ;</li> <li>○ Evaluer les politiques publiques afin de garantir l'utilisation optimale des ressources ;</li> <li>○ Aider à la définition et à l'évaluation de la stratégie des collectivités et des politiques publiques.</li> </ul>
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Elaborer et suivre les budgets ;</li> <li>○ Emettre des titres et mandats ;</li> <li>○ Réaliser les opérations de fin d'exercice ;</li> <li>○ Assister au suivi des relations avec le comptable public ;</li> <li>○ Gérer la comptabilité des marchés publics ;</li> <li>○ Elaborer et suivre la déclaration du FCTVA ;</li> <li>○ Réaliser une analyse prospective financière.</li> </ul>
<b>Périmètre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ CCPV et les communes volontaires</li> </ul>
<b>Impact financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 22,8 ETP libérés en cas d'une mutualisation totale</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mutualisation à long terme ?</li> </ul>
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ A déterminer</li> </ul>

Quelques chiffres...

- 33 650 mandats/an en 2014
- 34 ETP mobilisés au niveau du bloc local
- 11,2 ETP nécessaires pour aborder sereinement ce thème

-> différentiel : + 22,8 ETP

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assurer la promotion cohérente des évènements et projets du territoire ;</li> <li>○ Assister les communes dans la réalisation de leurs supports de communication ;</li> <li>○ Professionnaliser la fonction dans un environnement de «e-administration ».</li> </ul>
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diffuser des informations en provenance des collectivités relatives à la vie municipale, l'actualité des conseils, la vie associative, culturelle et sportive (notamment via les réseaux sociaux) ;</li> <li>○ Proposer le maquettage des supports de diffusion ;</li> <li>○ Assurer la relation avec les différents prestataires.</li> </ul>
<b>Périmètre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ CCPV et les communes décidant d'adhérer au service.</li> </ul>
<b>Impact financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Selon les modalités choisies (facturation au temps passé par exemple).</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mutualisation à long terme ?</li> </ul>
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ A déterminer</li> </ul>

Quelques chiffres...

- 14 sites internet recensés pour 62 communes
- 7,1 ETP mobilisés au niveau du bloc local
- Estimation des besoins à déterminer en fonction des besoins



*cutting through complexity™*